

## REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, vendredi 23 juin à dix-huit heure trente, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 06 juin 2023, se sont réunis en séance extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David MONNIER, maire des CORVÉES-LES YYS.

**Étaient présents** David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL, Jérôme BETOULLE, Monique CLAY, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie MULLER), Joël BOURNISIEU

**Était absente excusée** : Sophie MULLER

**Étaient absents** : Emilie FOSSEPREZ, Clément LEKEUX

**Secrétaire de séance** : Jérôme BETOULLE

Présent(s) : 7    Votant(s) : 7    Absent(s) : 2

**DÉLIBÉRATION n°2023-19** : Options proposées par le maître d'oeuvre (société VERDI) dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Champrond-en-Gâtine et Les Corvées-Les Yys.

Monsieur le maire rappelle les termes de la précédente délibération, approuvant l'unique devis afférent à la maîtrise d'oeuvre, transmis par la société VERDI, pour un montant de 8 710€ HT dans la perspective des travaux mentionnés supra.

Il appelle l'attention la nécessité de se prononcer s'agissant des options figurant au sein du devis sus-mentionné, ces dernières n'ayant pas été évoquées lors de la dernière instance. Leur coût s'élève à 3350€ TTC **soit 2791,67€ HT** répartis comme suit :

Option		Chef de projet *	Montant TTC €
Cahier des charges et analyse des offres	et suivi du levé topographique	1	670
	et suivi des essais amiante HAP dans les enrobés	1	670
	coordonnateur SPS	1,5	1005
Cahier des charges et suivi	des essais de réception (tests de compactage	1,5	1005

\* les temps à passer ne sont pas les même en fonction des prestataires, le coordonnateur SPS, par exemple, intervenant jusqu'à la fin du chantier.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les options proposées au sein du devis de maître d'oeuvre afférent aux travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre Champrond-en-Gâtine et Les Corvées-Les Yys d'un montant de 3350€ TTC soit 2791,67€ HT et présenté par la société VERDI.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

**Fait et délibéré les jour, mois et an précités, et les membres présents ont signé au registre**